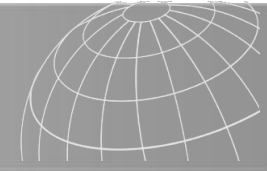


9ième Comité Consultatif Régional du PFBC

Bujumbura, du 25 au 27 mai 2011

Termes de Référence des Groupe de Travail au Comité Consultatif Régional PFBC G2

- **Méthodologie pour chaque groupe de travail**
 - Choix du rapporteur
 - Briefing du sujet du groupe par le Facilitateur
 - Examen des TDRs point par point
 - Dégager 4-5 recommandations qui seront présentés en plénière
 - Ou alors choisissez une démarche qui vous semblerait adéquat pour cet exercice.



Groupe de Travail 2 (GT2)
Prospective sur le PFBC et sur son fonctionnement.

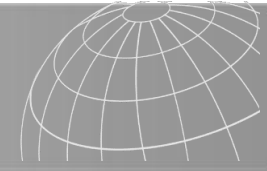
Prenez 10 minutes pour relire les grandes lignes de la feuille de route de la Facilitation du PFBC 2010-2012, le cadre de coopération, le document de vision, et les conditions d'adhésions au PFBC en vue de répondre aux questions suivantes :

A. Composition du GT 2

Facilitatrice : Brigitte Carr (consultante)

Personnes Ressources : Ex-Facilitations du PFBC : Ellen Shaw (USA), Cyril Loisel (France), Hans Schipulle (Allemagne), Darquis Gagné (Canada), Gaston Grenier (Facilitateur PFBC)-

Membres :

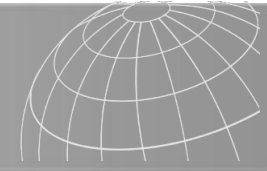


B. Termes de référence du GT 2

Historique sur le fonctionnement du PFBC

a. Le cadre de coopération : « seul document officiel du PFBC »

- La décision initiale de mettre en place le PFBC a été prise en 2002 à Johannesburg lors du Sommet de la Terre.
- Le Cadre de coopération des partenaires membres du PFBC, adopté en février 2005 à l'occasion du Sommet des Chefs d'Etats de Brazzaville, est l'unique document « officiel » relatif aux fondamentaux du PFBC.
- Dans ce cadre de coopération, on définit l'objectif principal du PFBC comme « l'amélioration de l'efficacité des contributions techniques et financières [de ses membres] pour la **conservation**, la **gestion durable** des écosystèmes forestiers, et la **réduction de la pauvreté** dans les pays d'Afrique Centrale ».
- Le cadre de coopération définit aussi les objectifs, la composition et les membres du CCR.



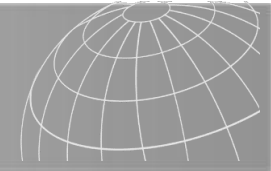
- Pour atteindre ces objectifs, les partenaires se sont engagés à atteindre « **5 principes de durabilité** » :
 1. Promotion simultanée du développement économique et de la préservation de la biodiversité ;
 2. Insertion des actions dans les programmes nationaux et régionaux des Etats membres de la COMIFAC ;
 3. Renforcement des capacités institutionnelles des différents acteurs du secteur forêt environnement en Afrique centrale ;
 4. Implication accrue de la société civile et du secteur privé ;
 5. Amélioration de la transparence dans la gestion du secteur forêt environnement, notamment par la participation aux processus de concertation nationaux et régionaux au sein du PFBC.

b. Pourquoi les CCR et les plénières ?

Les CCR et les plénières sont des cadres appropriés pour renforcer la coordination, la concertation et la communication entre les partenaires.

A cet effet, trois objectifs ont été assignés aux CCR et aux plénières :

- Assurer une meilleure communication entre les membres du PFBC ;
- Effectuer un suivi régulier des activités réalisées au sein du PFBC ;
- Jouer un rôle régulier de conseil auprès du facilitateur du PFBC.

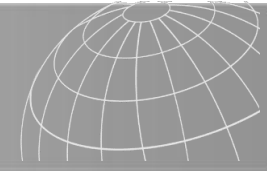


Pour y parvenir, les différents facilitateurs comme ont tenté de travailler dans le sens de la formalisation de la procédure d'adhésion, le rappel des « obligations » liées à l'adhésion de nouveaux membres et le renforcement de la communication.

c. Un Comité consultatif en pleine évolution aux niveaux de la composition et des objectifs.

- **Le nombre des partenaires participant aux CCR et aux plénières en plein accroissement :**
 - Conçu dès le départ comme un comité consultatif régional composé de six membres actifs (représentant des bailleurs de fonds, de la Présidence en exercice de la COMIFAC, des ONG internationales membre du PFBC, des ONG de développement de la sous-région, du secteur privé membre du PFBC et un représentant des Organisations Internationales.

- **Des objectifs en pleine évolution**
 - Au départ, les CCR étaient conçus comme des cadres de dialogue sur les questions d'harmonisation des interventions des partenaires. Avec le temps, les réunions du CCR et les plénières sont de plus en plus couplées aux ateliers thématiques comme le Forest day du CIFOR, les ateliers thématiques sur la gouvernance forestière, le REDD+
 - Il ya lieu de se demander s'il ne faudrait pas dans l'avenir séparer les processus de concertation des événements techniques car les groupes cibles ne sont pas souvent les mêmes.



- Au cours de la Facilitation française, la fréquence des plénières était de 16 mois alors que celle des CCR était de 6 mois.

d. Chronologie des Plénières et des CCR par Facilitateur

Facilitation canadienne :

9^{ème} CCR : 26 et 27 mai 2011 à Bujumbura – Burundi

- CCR couplée à une journée REDD+ (25 mai) et un autre atelier du PFBC

8^{ème} CCR : 27 et 28 septembre 2010 à Kinshasa – RDC (Conjointement organisée par l'Allemagne et le Canada) ;

- Jumelage avec les sessions techniques sur la gouvernance

Facilitation Allemande :

5^{ème} Plénière PFBC : Novembre 2009 à Yaoundé - Cameroun

7^{ème} CCR : 18 et 19 mai 2009 à Douala - Cameroun

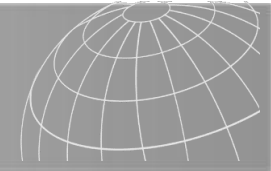
6^{ème} CCR : 30 et 31 octobre 2008 à Brazzaville - Congo

5^{ème} CCR : 18 et 19 mars 2008 à Bangui – RCA

- Tentative de clarification sur les thématiques d'intervention des partenaires quoi

Facilitation française :

4^{ème} Plénière du PFBC : octobre 2007 à Paris - France



- 4^{ème} CCR de Mai 2007 à Kinshasa
- 3^{ème} Plénière du PFBC : juin 2006 à Paris - France
- 3^{ème} CCR de Décembre 2005 à Yaoundé - Cameroun
- 2^{ème} CCR de Juin 2005 à Libreville – Gabon
- 2^{ème} Plénière du PFBC: février 2005 à Brazzaville – Congo

Facilitation américaine :

Réunion du PFBC en Juin 2004 à Brazzaville – Congo

Création du PFBC :

1^{ère} Plénière du PFBC : janvier 2003 à Paris – France

Décision initiale : Sommet de la Terre de Johannesburg en 2002.